

FICHE PRODUIT

MARQUE:
PRODIFA

DESCRIPTION :
PASTILLE JAVEL

REF. ARTICLE :
PASTJAVEL 150 & 300

FAMILLE:
PRODITAB

PRODUIT:



COMPOSITION :

- 30% et plus : agents de blanchiments chlorés, désinfectants.
- Sodium dichloroisocyanurate dihydrate CAS 51580-86-0 à 80 % (m/m) soit 45% de Chlore Actif

CARACTERISTIQUES :

- Aspect : Comprimés blanc de 3.33 grs. Chaque comprimé contient 1.5gr de Chlore Actif.
- Couleur : blanche
- Odeur : chlorée
- pH (10 g/l à 25°C : 6

NORMES & TESTS :

BACTERICIDE : Norme EN 1040, EN 1276 et EN 13697.
FONGICIDE : Norme EN 1275, EN 1650 et EN 13697
SPORICIDE : Norme EN 13704
VIRUCIDE : Norme EN 14476

Formule conforme à la législation relative à la désinfection du matériel en contact avec les denrées alimentaires.

CONDITIONNEMENT :

- Une boîte de 500grs contient 150 pastilles, sous conditionné en cartons de 12 boîtes.
- Palettisation : 72 cartons (soit 864 boîtes)
- 12 cartons par couche
- 6 couches par palette
- Palette 80 x 120

APPLICATION :

PASTILLE JAVEL sont des pastilles chlorées effervescentes à utiliser diluées dans l'eau. Désinfectant universel chloré, il s'utilise sur les sols, les surfaces, la vaisselle, les poubelles, les sanitaires. Ne pas utiliser dans les fosses septiques. Nettoie, désinfecte et désodorise.

Pour un entretien préventif, utiliser 1 pastille dans 10L d'eau. L'utilisation d'eau tiède accélère la dilution. Désinfection des crudités : Nettoyer les aliments, tremper ceux-ci dans une solution d'eau (1 pastille pour 50 litres d'eau environ) pendant 5mn à 15°. Rincer à l'eau claire.

PROPRIETES :

- **Sols et Surfaces :**
 - Bactéricide de base : NF EN 1040
 - Fongicide partiel de base : NF EN 1275 activité levuricide
 - Bactéricide en conditions de saleté : NF EN 1276
 - Fongicide en conditions de saleté : NF EN 1650
- **Mains lavage hygiénique :**
 - Bactéricide de base : NF EN 1040
 - Fongicide partiel de base : NF EN 1275 et NF EN 1650
 - Virucide : NF EN 14476
- **Mains friction hygiénique :**
 - Bactéricide de base : NF EN 1040
 - Fongicide partielle de base : NF EN 1275

Usage réservé aux utilisateurs professionnels

PROPRIETES (suite) :

- **Mains friction hygiénique (suite) :**
 - Fongicide : NF EN 1650
 - Virucide : NF EN 14476
- **Instruments (pré-désinfection) :**
 - Bactéricide en conditions de saleté : NF EN 1276
 - Bactéricide de base : NF EN 1040
 - Fongicide partielle en conditions de saleté : NF EN 1650
 - Fongicide partielle de base : NF EN 1275
- **Instruments niveau intermédiaire :**
 - Bactéricide en conditions de propreté : NF EN 1276
 - Bactéricide de base : NF EN 1040
 - Fongicide partielle en conditions de saleté : NF EN 1650
 - Fongicide de base : NF EN 1275
 - Virucide de base : NF EN 14476
- **Instruments haut niveau :**
 - Bactéricide de base : NF EN 1040
 - Fongicide de base : NF EN 1275
 - Virucide de base : NF EN 14476

→ **SE REPORTER AU TABLEAU JOINT POUR CONNAITRE LE DETAIL DES DILUTIONS.**

SECURITE :

Tenir hors de portée des enfants. Lire l'étiquette avant utilisation. Eviter de respirer les poussières. Utiliser les produits biocides avec précaution. Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

Eliminer le contenu/récipient dans un centre d'élimination conforme à la réglementation locale.

Garder à disposition le récipient ou l'étiquette, de manière à pouvoir le présenter au médecin en cas de besoin.

Se laver les mains soigneusement après manipulation. Eviter le rejet dans l'environnement.

EN CAS D'INGESTION : appeler un CENTRE ANTI POISON ou un médecin en cas de malaise.

EN CAS D'INHALATION : transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/visage.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Rincer la bouche. Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin.

ACTIVITE DESINFECTANTE DE PASTILLES CONTENANT DU SDIC

Poids d'une pastille
% de chlore actif

3,3 grammes
45%

Normes	Conditions de l'essai	Concentration exprimée en % de chlore actif	Pour 1 litre il faut (en nbre de pastille)	Pour 10 litres il faut (en nbre entier de pastilles)
--------	-----------------------	---	--	---

ACTIVITE BACTERICIDE

EN 1040	5 min 20°C	0,0036%	0,02	1
EN 1276	Conditions de propreté 5 min 20°C	0,0072%	0,05	1
	Conditions de saleté 5 minutes 20°C	0,0720%	0,46	5
EN 13697	Conditions de propreté 5 min	0,0390%	0,25	3
	Conditions de propreté 15 min	0,0260%	0,17	2
	Conditions de saleté 5 minutes	0,1300%	0,84	9
	Conditions de saleté 15 minutes T° ambiante	0,0780%	0,50	5

ACTIVITE FONGICIDE

EN 1275	15 min 20°C	0,0360%	0,23	3
EN 1650	Conditions de propreté 5 minutes 20°C	0,0360%	0,23	3
	Conditions de saleté 5 minutes 20°C	0,1800%	1,16	12
EN 13697	Conditions de propreté 15 min	0,0780%	0,50	6
	Conditions de saleté 15 minutes T° ambiante	0,1300%	0,84	9

ACTIVITE SPORICIDE

EN 13704	60 minutes	0,0390%	0,25	3
	15 minutes 20°C	1,0400%	6,71	70

ACTIVITE VIRUCIDE

EN 14476	Conditions de saleté 15 min 20°C	0,2500%	1,61	17
----------	----------------------------------	---------	------	----